



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
21 mars 2011  
Français  
Original : anglais

**Session annuelle 2011**  
6-17 juin 2011, New York  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de programme de pays pour les Seychelles  
(2012-2016)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	1-6	2
II. Coopération passée et leçons apprises .....	7-11	3
III. Programme proposé.....	12-16	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	17-19	6
Annexe		
Cadre des résultats et des ressources .....		8



## I. Analyse de la situation

1. Les Seychelles sont un petit état insulaire en développement à revenu intermédiaire ayant un produit intérieur brut élevé de 9 028 dollars par habitant et un indice de développement humain élevé de 0,845 (chiffres pour 2010). Il ressort du Rapport sur l'évaluation de pays du PNUD pour 2010 et du Rapport de situation des Seychelles sur les objectifs du Millénaire pour le développement que le pays est sur la bonne voie pour atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la réduction de la pauvreté et de la viabilité de l'environnement. Le bilan des Seychelles est également satisfaisant en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Suite à la mise en place de mesures de sauvegarde législatives, la discrimination officielle à l'égard des femmes n'est plus répandue dans le domaine public et la Constitution de 1993 a été amendée afin de supprimer la plupart des termes discriminatoires fondés sur le sexe. De plus, les Seychelles restent l'un des principaux pays africains de la région en ce qui concerne la représentation des femmes au niveau le plus élevé du processus décisionnel.

2. Ces résultats ont été obtenus en dépit de la situation mondiale et nationale défavorable associée au passage d'un État providence à une économie de marché. En 2010, lors du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, les Seychelles ont été le premier pays africain à s'engager en faveur d'objectifs additionnels leur permettant de se fixer de nouveaux objectifs spécifiques et ambitieux. Les progrès socioéconomiques impressionnants du pays sont essentiellement imputables à un régime de protection sociale généreux, financé principalement par un flux constant d'aide publique au développement, qui a donné à la population toutes sortes d'avantages sociaux. Le tourisme et la pêche conservent leur importance comme moteurs sous-jacents de la croissance, bien que le Gouvernement ait encouragé la diversification dans d'autres domaines tels que les services financiers offshore et, plus récemment, le transport maritime du pétrole.

3. Malgré ces réalisations, les Seychelles restent confrontées à plusieurs problèmes relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et au maintien de ses acquis au niveau du développement humain, comme le relèvent le Rapport de situation 2010 et le Rapport sur l'évaluation du pays. La baisse considérable de l'aide publique au développement – plus de 90 % depuis la fin des années 1990 – a conduit à une augmentation des emprunts à des taux commerciaux, à l'accumulation des dettes arriérées et à de sérieux problèmes de balance des paiements. Ces problèmes ont été aggravés par les crises alimentaires, énergétiques et financières mondiales qui ont obligé le pays à recourir, en novembre 2008, à un processus de stabilisation et de réformes structurelles appuyé par le Fonds monétaire international. Le remplacement des subventions universelles par un filet de sécurité sociale ciblé constituait un élément important du programme de réforme. Toutefois, selon des données récentes de la Social Welfare Agency (Agence de protection sociale) nouvellement créée, le nombre de ménages nécessitant une aide sociale a plus que doublé au cours des deux dernières années du fait que l'impact de la réforme a été plus fortement ressenti par les ménages et les groupes vulnérables plus démunis, en particulier les ménages dont le chef de famille est une femme. Même s'il n'y a pas aux Seychelles de misère noire visible ou absolue, il y a encore des poches de pauvreté relative (voir le Rapport de situation pour 2010). De plus, la violence d'origine sexuelle, la prostitution, l'utilisation de stupéfiants et les

infections au VIH parmi les consommateurs de drogue par voie intraveineuse et les travailleurs du sexe sont au nombre des problèmes sociaux nouveaux et émergents.

4. Un des effets négatifs de la réforme du secteur public a été l'affaiblissement de plusieurs institutions. En 2010, le Ministère de l'environnement, un des principaux partenaires pour la promotion de la protection durable de l'environnement, a vu son personnel diminuer de plus de 50 %. Ceci a entraîné la création de plusieurs nouvelles agences environnementales ayant des capacités de mise en œuvre limitées. En même temps, plusieurs institutions de gouvernance nouvelles (par exemple l'Office des marchés publics (Procurement Board), la Commission de déontologie (Ethics Commission) et la Commission nationale des droits de l'homme) ont été créées dans le cadre du programme de réforme. Le bon fonctionnement de ces organismes, en particulier la Commission nationale des droits de l'homme, reste un problème en raison de leurs capacités limitées. La faiblesse des capacités des institutions a été aggravée par la forte mobilité du personnel qualifié et la fuite des cerveaux, de même que par le manque de données désagrégées appropriées et disponibles en temps utile. La création récente de l'Office national de statistiques et de l'Université des Seychelles devrait aider à l'avenir à faire face aux besoins en main-d'œuvre et en informations.

5. Les Seychelles restent confrontées aux difficultés typiques d'un petit État insulaire en développement. Par ailleurs, l'augmentation des actes de piraterie dans l'Océan indien occidental au cours de ces dernières années s'est ajoutée aux problèmes de développement en raison de leur incidence négative directe à la fois sur le tourisme et sur la pêche. Les Seychelles continuent à jouer un rôle primordial dans la promotion du programme pour les petits États insulaires en développement sur la scène internationale. En 2007 notamment les Seychelles ont lancé la « Sea Level Rise Foundation » afin de mieux faire comprendre les risques que représentent les changements climatiques pour les petites îles situées à basse altitude.

6. Les Seychelles font également partie d'un point névralgique reconnu de la biodiversité mondiale et abritent deux sites du patrimoine mondial de l'UNESCO (l'atoll d'Aldabra et la vallée de Mai) et trois sites de terres humides de la Convention de Ramsar. Plus de 50 % de la superficie terrestre des Seychelles jouissent d'une certaine protection. L'environnement y est relativement intact mais une pression toujours plus forte se fait sentir au fur et à mesure que le pays est confronté au problème des rivalités pour l'utilisation des terres – pour le logement, le tourisme, l'agriculture et la pêche côtière à proximité des rivages. Ces conflits pourraient avoir des répercussions sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Le troisième Plan de gestion de l'environnement seychellois (2011-2020) sera un instrument fondamental pour résoudre ces problèmes critiques.

## II. Coopération passée et leçons apprises

7. L'évaluation des résultats du développement pour 2009 a conclu que, sans l'ensemble, l'appui du PNUD a été bien harmonisé avec les politiques et les plans nationaux et a répondu aux priorités et besoins dans les secteurs de l'environnement et de la gouvernance, ainsi qu'au tsunami. Le programme de pays précédent était axé principalement sur le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques dans les domaines suivants : planification des ressources humaines, droits

de l'homme et distinction hommes-femmes, protection de l'environnement, planification de l'atténuation des effets aux changements climatiques et planification et gestion des catastrophes. De plus, cet appui a été étroitement aligné sur les priorités internationalement convenues en matière de développement. Des progrès ont été accomplis dans les domaines de la sensibilisation, de l'amélioration de la compréhension et du développement des capacités individuelles.

8. L'évaluation des résultats du développement met en lumière certains succès remarquables tels que la mise en œuvre de l'auto-évaluation des capacités nationales qui pourrait servir de modèle à d'autres pays du monde. Cette auto-évaluation a contribué au transfert des connaissances et à la constitution de réseaux. Elle a permis une meilleure sensibilisation et introduit des concepts et outils nouveaux. Elle a également permis de mieux comprendre quelles sont les capacités nécessaires, grâce à une description plus détaillée des nombreux besoins, autres que ceux de formation, en matière de renforcement des capacités dans les secteurs de l'environnement et autres aux échelons individuel, institutionnel et systémique.

9. S'agissant de la gouvernance, les interventions ont en général été menées de manière prolongée par des institutions, à quelques exceptions près pour ce qui est de l'évaluation adéquate du contexte institutionnel existant de la société civile. Toutefois, l'évaluation des résultats du développement met en lumière le fait que les interventions du PNUD n'ont pas créé les synergies appropriées ni amélioré la complémentarité et la coordination avec un programme gouvernemental en cours à l'appui de la société civile.

10. S'agissant de la réponse et de la préparation aux catastrophes, le PNUD a suffisamment renforcé les capacités pour promouvoir la diminution des risques et répondre aux catastrophes futures, en particulier réagir efficacement à des tsunamis. Le rôle de coordinateur joué avec succès par le bureau de pays du PNUD lors de la catastrophe a contribué à le faire mieux connaître aux Seychelles – auprès des responsables du Gouvernement et des donateurs internationaux.

11. De plus, l'évaluation des résultats du développement a conclu qu'une évaluation exhaustive du Ministère de l'environnement aurait pu être entreprise dans le cadre de l'élaboration du troisième Plan de gestion de l'environnement. Le programme de pays proposé garantira donc une meilleure prise en main au niveau national et une meilleure intégration avec les programmes de réformes en cours du Gouvernement. Conformément aux conclusions de l'évaluation, le PNUD se concentrera sur le développement des capacités du Ministère de l'environnement, institution clef responsable de la majorité des interventions environnementales au titre du programme actuel. De même, le nouveau programme renforcera les capacités de la Social Welfare Agency.

### **III. Programme proposé**

12. Étant donné le nombre limité d'institutions des Nations Unies représentées aux Seychelles – l'Organisation mondiale de la Santé est la seule – ce pays n'est pas tenu de préparer un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ainsi, la préparation du programme de pays et l'identification des domaines du programme proposé ont été réalisées en consultation avec le Gouvernement seychellois, les institutions du système des Nations Unies, les donateurs

multilatéraux, les organisations du secteur privé et la société civile. Les considérations suivantes ont inspiré le processus :

- a) Identification des priorités nationales dans les évaluations et les études les plus récentes;
- b) Plans sectoriels nationaux sur la violence d'origine sexuelle (2010-2011) et sur le développement social et la gestion de l'environnement (2011-2020);
- c) Mandat et avantage comparatif manifeste du PNUD;
- d) Partenariats existants et programmes en cours, notamment domaines éventuels dans lesquels des programmes conjoints pourraient être lancés avec les institutions des Nations Unies.

13. Le programme sera ancré dans le programme de réforme macroéconomique en cours du Gouvernement et aidera à constituer et renforcer les capacités des institutions et des particuliers dans le secteur public et la société civile afin de promouvoir la bonne gouvernance, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique, la gestion des ressources hydrologiques, l'adaptation aux changements climatiques et l'allègement de la pauvreté.

## **A. Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

14. Le PNUD renforcera les capacités de la Social Welfare Agency récemment créée et du National Bureau of Statistics afin d'établir un seuil national de pauvreté et de mettre en place un système autonome de contrôle de la pauvreté. Ce faisant, il constituera des capacités d'analyse pour l'administration de programmes sociaux. Ces capacités s'appuieront sur les données et les techniques statistiques appropriées, veilleront à ce que le nouveau filet de sécurité soit global, capable d'absorber les effets défavorables de la réforme de l'économie sur les couches les plus vulnérables de la société et d'aider à réduire la pauvreté. L'accent mis sur la réforme du système de sécurité sociale est conforme à la politique de l'État d'assurer une protection sociale aux couches les plus vulnérables de la société seychelloise, en particulier pendant la période de transition d'un État providence à une économie compétitive.

## **B. Gouvernance démocratique**

15. S'agissant du domaine d'intervention de la gouvernance démocratique, un partenariat sera établi avec l'Union européenne en vue de promouvoir la bonne gouvernance aux Seychelles. Le programme contribuera à l'élaboration d'un plan d'action national des droits de l'homme et au renforcement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme nouvellement mise en place pour mettre en œuvre le plan. Un programme de petites subventions sera mis sur pied afin de faciliter la participation d'acteurs non étatiques à la politique de développement et à la promotion de la bonne gouvernance. Le programme développera les capacités des organes responsables de l'élaboration des politiques, du système judiciaire et des organisations chargées de la sécurité et de l'application des lois afin qu'ils soient en mesure de respecter les pratiques et principes des droits de l'homme et d'y adhérer dans leur travail. De plus, il renforcera les capacités locales pour l'établissement des rapports des organes de traité au niveau national.

### **C. Environnement et développement durable**

16. Le PNUD continuera à contribuer au développement des capacités locales en matière de gestion de l'environnement pour promouvoir le développement économique durable. Ces efforts porteront sur l'amélioration de la collecte de données environnementales et la prise de décision ainsi que sur l'établissement des rapports au titre des différentes conventions sur l'environnement. Ils permettront de promouvoir des synergies et le partenariat public-privé (gestion conjointe de la conservation des ressources de la diversité biologique). Ils renforceront les capacités pour élaborer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques, développer d'autres sources d'énergie, faire progresser la gestion intégrée des ressources hydrologiques, accroître les superficies terrestres protégées, promouvoir la gestion durable des sols et la lutte contre les espèces invasives. Ce faisant, le programme de pays appuiera la mise en œuvre du Plan de gestion de l'environnement des Seychelles pour la période 2011-2020. Les liens appropriés seront établis avec le Programme des petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue de développer des projets environnementaux locaux et de les associer à des projets de plus grande envergure financés par le FEM dans la mesure où ce sera possible. Le programme de pays sera axé en particulier sur le développement des capacités des institutions nationales et plus spécifiquement le Ministère de l'environnement et les organisations non gouvernementales (ONG) concernées par l'environnement. Ses objectifs seront l'élaboration de politiques et la mise en place de cadres institutionnels et juridiques pour améliorer les lois et règlements en matière d'environnement et les appliquer.

### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

17. Le programme de pays sera exécuté à l'échelon national. Néanmoins, ceci n'exclura pas le recours aux compétences techniques, à l'expérience des institutions spécialisées des Nations Unies, des Volontaires des Nations Unies ou de consultants internationaux, ou encore à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, selon que de besoin. D'autres modalités concernant sa mise en œuvre, notamment le système d'exécution/mise en œuvre rapide et directe (DEX/DIM) seront adoptées si nécessaire. Le programme de pays sera transformé en un programme d'action national que devront signer les parties. Le PNUD veillera à ce que des systèmes de suivi et d'évaluation des projets soient mis en place et harmonisés avec le cadre de gestion axée sur les résultats. Le Comité directeur du programme se réunira régulièrement avec les ministères responsables de sa coordination à l'occasion des missions du bureau de pays du PNUD aux Seychelles.

18. La stratégie de mobilisation des ressources et de partenariat du programme de pays s'appuiera sur des concertations politiques régulières avec les partenaires stratégiques. Le PNUD continuera à mobiliser des ressources par le biais de fonds d'affectation spéciale thématiques (Fonds d'affectation spéciale thématique pour une gouvernance démocratique et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'appui aux initiatives des États qui luttent contre la piraterie au large des côtes somaliennes). Des engagements de cofinancement ont été pris par le Gouvernement et d'autres parties prenantes pour les projets en cours financés par le FEM ainsi que pour des projets à l'étude au titre des allocations de la 5e reconstitution du FEM pour la période 2010-2014. Le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour

mobiliser des ressources additionnelles dans le cadre des divers mécanismes financiers pour l'adaptation aux changements climatiques. Des consultations auront lieu régulièrement avec les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux et les institutions des Nations Unies en vue d'étudier les possibilités de partenariat et de collaboration dans les domaines du programme proposé.

19. Afin d'améliorer le suivi et la coordination du programme aux Seychelles, comme le recommande l'Évaluation des résultats du développement, le bureau de pays du PNUD envisage la mise en place d'une présence plus forte aux Seychelles dans le cadre de la restructuration en cours, des réformes contractuelles et du processus de normalisation entrepris. Ceci renforcera le groupe antérieur de gestion technique, créé pour assurer le suivi des projets de reconstruction après le tsunami et permettra d'apporter un appui plus substantiel à la mise en œuvre du programme en cours.

## Annexe

## Cadre des résultats et des ressources pour les Seychelles (2012-2016)

**Priorité ou objectif national** : Appui à une croissance sans exclusive et à la remise du pays sur la voie d'une croissance durable

**Résultat 1 du programme de pays** : Renforcement des capacités de la Social Welfare Agency et du National Bureau of Statistics pour promouvoir l'établissement d'un seuil national de pauvreté et son contrôle régulier afin de mieux cibler les programmes de protection sociale des Seychelles. Indicateur de résultat : d'ici à 2014, fourniture de données désagrégées fiables par le système de contrôle de la pauvreté pour les évaluations de la protection sociale. **Domaines d'intervention connexes du plan stratégique** : Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

<i>Contribution du Gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), références et cible(s) des contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars)</i>
Le Gouvernement adoptera les nouveaux moyens d'essai du système mis au point pour calculer l'assistance sociale et mettre des ressources financières à disposition pour la conduite régulière d'enquêtes nationales permettant de mesurer la pauvreté.	Les partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi que les organisations de la société civile concernées par les programmes sociaux appuieront la conduite des enquêtes nationales connexes.	Le PNUD présentera au National Bureau of Statistics et à la Social Welfare Agency des techniques et des méthodologies statistiques de pointe conçues pour superviser la conception des questionnaires d'enquête, mener les enquêtes et analyser les données en vue d'évaluer le seuil de pauvreté et les autres dimensions de la pauvreté relative.	<p><b>Indicateur</b> :</p> Disponibilité de données précises, en temps utile, appropriées et désagrégées pour les évaluations de la protection sociale	Achèvement des analyses/évaluations, de la concertation sur les politiques/ programme, des plans de développement des institutions pour l'administration des programmes de protection sociale sur la base des données appropriées disponibles	<p><i>Budget ordinaire</i></p> 85 000
			<p><b>Référence</b> :</p> Absence de données désagrégées sur la pauvreté		<p><i>Autres</i> :</p> Partage des coûts avec le Gouvernement à déterminer
			<p><b>Cible</b> :</p> La Social Welfare Agency et le National Bureau of Statistics utilisent des techniques statistiques et des moyens d'essai pour les évaluations de la pauvreté et ont effectué au moins une enquête nationale sur la pauvreté et la protection sociale d'ici à 2014.		

**Priorité ou objectif national** : Promotion de la viabilité de l'environnement aux Seychelles

**Résultat 2 du programme de pays** : D'ici à 2016, intégration, dans les plans nationaux de développement, des systèmes de gouvernance, et de l'emploi de technologies et de pratiques et de mécanismes de financement favorisant l'adaptation aux changements climatiques, énergétiques et environnementaux. **Indicateur de résultat** : Augmentation de 50 %, d'ici à 2016, de la superficie des écosystèmes terrestres et marins faisant l'objet d'une meilleure gestion ou d'une meilleure conservation. **Domaines d'intervention connexes du plan stratégique** : Environnement et développement durable



<i>Contribution du Gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), références et cible(s) des contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars)</i>
Le Gouvernement fournira les moyens institutionnels nécessaires au Ministère de l'environnement de façon à lui permettre d'assumer le rôle de chef de file dans la mise en œuvre et la gestion de tous les projets du FEM aux Seychelles.	Le Mécanisme de coordination régionale du FEM à Pretoria fournira l'appui et les services consultatifs techniques nécessaires à l'élaboration des projets et à leur mise en œuvre afin de garantir la qualité de la programmation et de l'établissement des rapports au FEM.	Le PNUD augmentera ses contributions analytiques et de fond et son appui au Ministère de l'environnement et au Groupe de coordination du programme et il aura des concertations politiques avec les autorités nationales en vue de mobiliser des ressources pour des projets d'adaptation et autres de gouvernance et promouvoir des partenariats stratégiques.	<i>Indicateur :</i> Superficie des écosystèmes terrestres ou marins faisant l'objet d'une meilleure gestion ou d'une plus grande protection. <i>Référence :</i> Superficie de la zone marine protégée : 29 836 hectares (par rapport à 2006) et de la zone terrestre : 24 978 hectares <i>Cible :</i> Augmentation de la zone marine protégée à plus de 37 500 hectares et de la zone terrestre à plus de 26 000	Création et mise en œuvre, dans trois nouvelles zones protégées, de modèles de démonstration de la rentabilité des partenariats entre les ONG et le Gouvernement dans la planification et la gestion des zones protégées	<i>Autres ressources :</i> 11 millions (FEM) 3 millions (Gouvernement) 7 millions (Fonds d'adaptation)

**Priorité ou objectif national :** Renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques afin d'améliorer et de renforcer les capacités de gouvernance de la société seychelloise, en mettant particulièrement l'accent sur les droits de l'homme (y compris la problématique hommes-femmes), pour assurer le développement durable et équitable des Seychelles

**Résultat 3 du programme de pays :** Les organes responsables de l'élaboration des politiques, le système judiciaire, les organisations chargées de la sécurité et de l'application des lois respectent les pratiques et principes fondés sur les droits de l'homme et y adhèrent dans leur travail, et les acteurs étatiques et non étatiques participent à l'élaboration des politiques, en particulier dans le domaine de la gouvernance. **Indicateur de résultat :** Plus grande efficacité de la Commission nationale des droits de l'homme en matière de suivi et d'évaluation du Plan d'action national pour les droits de l'homme. **Domaine d'intervention connexe du plan stratégique :** Gouvernance démocratique

<i>Contribution du Gouvernement partenaire</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur(s), références et cible(s) des contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Ressources indicatives par résultat (en dollars)</i>
Le Ministère des affaires étrangères prendra la tête des efforts menés par le Gouvernement pour garantir la participation des parties prenantes nationales à la promotion des droits de l'homme dans le cadre du travail du Comité des affaires humanitaires.	L'Union européenne apportera un appui financier et technique à l'intégration des droits de l'homme dans le cadre de l'élaboration, par la Commission nationale des droits de l'homme, d'un Plan d'action national dans ce domaine.	Le PNUD encouragera activement le Ministère des affaires étrangères et les autres institutions à entreprendre des activités de sensibilisation aux droits de l'homme et d'intégration de l'égalité des sexes et à développer les compétences en matière de consultation et de présentation de rapports.	<i>Indicateurs :</i> Périodicité de la production de rapports nationaux sur les droits de l'homme conforme aux obligations découlant des traités <i>Référence :</i> Aucun rapport n'est établi actuellement. <i>Cible :</i> Établissement d'un rapport par an à partir de 2011	Établissement et validation par les parties prenantes d'un rapport détaillé, produit au niveau national sur la situation concernant l'application de la mise en œuvre des traités relatifs aux droits de l'homme dont les Seychelles sont signataire.	<i>Autres ressources :</i> 500 000 dollars (Union européenne, partage des coûts avec une tierce partie)

